



MAIRIE  
DE  
**VILLE DIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## PROCÈS-VERBAL DU

## CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

Sur convocation de Monsieur le Maire, Pierre ARNAUD, en date du 26 mars 2019, à 20h30,

Présents : M. Pierre ARNAUD – Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN – Mme Sylvie BOUFFIÈS – M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER – M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – Mme Roselyne GIRAUDEL – M. Jean-Laurent MACABET.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Élisabeth BERTRAND donne pouvoir à Mireille DIEU

M. Ludovic GIRARD donne procuration à Pierre ARNAUD

M. Étienne RENEZ donne procuration à M. Gérard MARTIN

M. Olivier SAC-DELHOMME donne procuration à M. Jean-Laurent MACABET.

Mme Mireille DIEU est nommée secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de neuf conseillers municipaux, la séance continuant, Monsieur le Maire prend la parole pour présenter l'ordre du jour

### **I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019**

*Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.*

### **II/ Vote des budgets**

#### **II-1 : Approbation des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement 2018.**

M. le Maire, après avoir souligné que ce conseil allait voter le dernier exercice budgétaire de cette mandature, laisse la parole à M. Gérard MARTIN, adjoint délégué aux Finances, afin qu'il présente les différentes délibérations budgétaires,

M. Gérard MARTIN expose à l'assemblée qu'il convient dans un premier temps de valider les comptes administratifs pour les budgets de la commune et de l'assainissement en reprenant les budgets primitifs 2018.

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

| <b>Balance générale</b>          | <b>Budget de la commune</b> |                     | <b>Budget de l'assainissement</b> |                  |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------|
|                                  | <b>Dépenses</b>             | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>                   | <b>Recettes</b>  |
| Section de fonctionnement        | 509 363,30                  | 596 105,39          | 43 850,09                         | 42 973,75        |
| Section d'investissement         | 332 529,29                  | 227 148,32          | 43 151,21                         | 65 794,64        |
|                                  |                             |                     |                                   |                  |
| Reports de 2017 fonctionnement   | 0                           | 224 716,28          | 0                                 | 0                |
| Reports de 2017 investissement   | 0                           | 34 186,11           | 30 784,94                         | 0                |
|                                  |                             |                     |                                   |                  |
| Restes à réaliser fonctionnement | 0                           | 0                   | 0                                 | 0                |
| Restes à réaliser investissement | 1 500,00                    | 98 387,25           | 0                                 | 0                |
|                                  |                             |                     |                                   |                  |
| Résultat cumulé fonctionnement   | 509 363,30                  | 820 821,67          | 43 850,09                         | 42 973,75        |
| Résultat cumulé investissement   | 334 029,29                  | 359 722,28          | 74 583,23                         | 42 292,68        |
|                                  |                             |                     |                                   |                  |
| <b>Total cumulé</b>              | <b>843 392,59</b>           | <b>1 180 543,95</b> | <b>118 433,32</b>                 | <b>88 266,43</b> |

Après avoir repris l'historique des divers travaux et notamment le chantier conséquent de l'immeuble du Café du Centre pour lequel des emprunts ont été souscrits, dont un en 2017 sur une très courte période de 2 ans, pour servir à faire le relais jusqu'au versement attendu du FCTVA qui se porte à presque 70 000 €. Cet emprunt sera payé en septembre prochain et sortira ainsi de la charge de la dette fin 2019. Il est important de prendre en compte qu'en 2013 le capital restant dû était de 1 209 000 €, et qu'il sera de 995 700 € à la fin de l'année 2020 avec une charge de la dette en 2019 de 157 337,76 €, puis de 114 429 € en 2020. Aussi, les projets d'investissement envisagés pour cette année devront se faire sans recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire quitte la salle pour les délibérations.

*Votes des 2 délibérations concernant le budget de la commune et de l'assainissement à l'unanimité*

### **II-2 : Approbation des comptes de gestion de la commune, de l'assainissement 2018.**

Les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2018, visés et certifiés conformes par le Maire, n'appellent ni observation ni réserve. Ces comptes étant identiques aux comptes administratifs, ils sont votés suivant la même procédure.

*Votes des 2 délibérations concernant le budget de la commune et de l'assainissement à l'unanimité*

### **II-3 : Affectation des résultats de la commune, de l'assainissement 2018.**

En ce qui concerne le budget communal, M. Gérard MARTIN expose au conseil municipal que les comptes de l'exercice 2018 viennent d'être arrêtés par l'adoption du compte administratif et que, compte tenu des restes à réaliser, en section d'Investissement, il convient d'affecter ces résultats.

*Votes des 2 délibérations concernant le budget de la commune et de l'assainissement à l'unanimité*

### **II-4 : Approbations des budgets prévisionnels de la commune en 2019 et de l'assainissement 2019.**

M. Gérard MARTIN présente à l'assemblée les orientations budgétaires pour cette année 2019. L'adjoint délégué aux Finances ajoute que l'équipe municipale reste très active et ambitieuse pour cette dernière année de mandat, car le programme de travaux est important avec notamment les opérations principales suivantes:

- Programme de voirie - Tranche 2 : Chemin de Saint-Claude, le Jas des vaches et le chemin des Faïnes dont les devis estimatifs hors taxe avoisinent des 70 000 € ;
- Réfection et mise en sécurité de l'église et du clocher portant les devis de travaux estimatifs hors taxe à 106 000 € ;
- Révision générale et réfection des toitures du groupe scolaire (école, préau, local technique municipal) pour un coût estimatif de 34 000 € hors taxe ;
- Rénovation du local de La Poste pour accueillir le Relais Postal Commerçant dont les devis des postes principaux avoisinent les 24 500 € ;
- Aménagement de l'aire de jeux, dont les modules sont en cours d'installation actuellement, avec un coût TTC de 29 000 € environ (dont subvention de la Région PACA par le biais du FRAT 2018 de 12 000 €) ;
- Des estimations ont été fournies également pour des travaux d'installation de bornes à incendie, de climatisation de l'Hôtel de Ville, d'entretien du réseau des sources, la réalisation de l'habillage des poubelles, de petits travaux en régie sur les bâtiments communaux qui s'élèvent aux alentours de 27 000 € hors taxe.

À ce jour, l'autofinancement communal, englobant le versement du FCTVA d'un montant d'environ 70 000 €, pourrait être de 200 000 € et l'arbitrage du programme de travaux ne pourra se faire que lorsque les demandes de subventions auront obtenu réponse.

M. Gérard MARTIN revient également sur la charge du personnel et l'enveloppe que le Conseil devra décider d'affecter pour ses agents, dans le cadre de l'évaluation annuelle de ceux-ci. Enfin, il rappelle l'effort continu pour identifier les économies sur les charges générales, très importantes dans le budget global. En effet, ce sont les marges dégagées dans le budget de fonctionnement qui donnent les capacités d'investissement.

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE BUDGETS PRIMITIFS 2019**

| <b>Balance générale</b>          | <b>Budget de la commune</b> |                     | <b>Budget de l'assainissement</b> |                   |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------------|-------------------|
|                                  | <b>Dépenses</b>             | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>                   | <b>Recettes</b>   |
| Section de fonctionnement        | 916 931,37                  | 605 473,00          | 80 274,87                         | 91 151,21         |
| Section d'investissement         | 572 280,00                  | 546 587,01          | 45 151,21                         | 74 441,76         |
|                                  |                             |                     |                                   |                   |
| Reports de 2018 fonctionnement   | 0                           | 311 458,37          | 876,34                            | 0                 |
| Reports de 2018 investissement   | 71 194,86                   | 0                   | 29 290,55                         | 0                 |
|                                  |                             |                     |                                   |                   |
| Restes à réaliser fonctionnement | 0                           | 0                   | 0                                 | 0                 |
| Restes à réaliser investissement | 1 500,00                    | 98 387,85           | 0                                 | 0                 |
|                                  |                             |                     |                                   |                   |
| Résultat cumulé fonctionnement   | 916 931,37                  | 916 931,37          | 81 151,21                         | 81 151,21         |
| Résultat cumulé investissement   | 644 974,86                  | 644 974,86          | 74 441,76                         | 74 441,76         |
|                                  |                             |                     |                                   |                   |
| <b>Total cumulé</b>              | <b>1 561 906,23</b>         | <b>1 561 906,23</b> | <b>155 592,97</b>                 | <b>155 592,97</b> |

Les élus saluent le travail fait par MM. Gérard MARTIN et Étienne RENET pour l'élaboration de ces budgets et les remercient. Ils restent dans l'attente de connaître les subventions qui pourront être allouées à la commune pour décider des travaux qui seront réalisés cette année.

*Votes des 2 délibérations concernant les budgets primitifs de la commune et de l'assainissement à l'unanimité*

### **III/ Délibération concernant les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2019.**

Au vu des données transmises par l'État, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le taux d'imposition des taxes locales directes et propose de ne pas les augmenter, compte tenu de l'évolution des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux.

Aussi, après délibération, il est décidé de porter le montant des contributions directes, au titre de l'exercice 2019, à 311 871,00 € et de maintenir les taux suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) 9,87 %
- Foncier Bâti (FB) 16,68 %
- Foncier Non Bâti (FNB) 49,97 %

*Votes à l'unanimité*

### **IV/ Délibérations autorisant les demandes de subvention pour les projets de travaux de l'année 2019.**

Les élus valident le fait que chaque dossier de travaux est conditionné par l'obtention de subventions afin de ne pas avoir une charge financière considérable en autofinancement.

Il est rappelé que des fonds sont disponibles, à hauteur d'environ 73 000 €, au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-2019, mais qu'ils devront être ventilés sur les opérations choisies en fonction des aides financières qui auront pu être obtenues.

#### **IV-1 : Demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux des communes (DETR), programme 2019 - Toitures groupe scolaire - Préfecture**

Monsieur le Maire précise que compte tenu de l'état des toitures du groupe scolaire Daniel Cordier, il convient d'engager des travaux de révision générale et de réfection des noues, solins, rives et faitages de ces toitures, afin de protéger les bâtiments de futures dégradations et également de sécuriser l'intérieur et l'extérieur des bâtiments face au risque de chute de tuiles.

Aussi, ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 35 % du montant hors taxes, au titre de la DETR. Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant :

- DETR 2019 (35 % du HT) 11 839,89 €
- Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 (35 % du HT) 11 839,89 €
- Autofinancement HT 10 148,45 €
- TVA 4 441,37 €
- Coût total TTC 38 269,60 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement ainsi présenté pour un coût total des travaux d'un montant de 38 269,60 € TTC. Il sollicite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019, une subvention d'un montant de 11 839,69 €.

*Votes à l'unanimité*

#### **IV-2 : Demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux des communes (DETR), programme 2019 - Mise en sécurité et réfection toitures de l'église - Préfecture**

Au sujet des travaux importants à réaliser sur le bâtiment de l'église, Mme Mireille DIEU et M. Gérard MARTIN rappellent les diverses interventions, notamment du bureau d'études « Ingénierie Générale de Construction » installé en Avignon, de l'Architecte Conseiller, M. Didier RESPAUD-BOUNY, attaché au C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Vaucluse, et enfin des

entreprises de Gros-Œuvre qui, suite au rapport d'expertise fourni, ont transmis des devis quantitatifs estimatifs.

Ainsi, les travaux à entreprendre prioritairement pour sécuriser le bâtiment concernent la réfection du clocher de l'église avec d'une part des travaux de gros-œuvre de réalisation d'une dalle béton autoporteuse et d'étanchéité, et puis de la réfection du linteau de la porte au rez-de-chaussée. De plus, la réfection de la façade sud doit être faite avec un « coulinage » des fissures, réfection des joints et traitement des crénelages du donjon en façade sud et toutes façades intérieures.

Ces travaux sont estimés à 105 704,00 € HT, soit 126 844,80 € TTC.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 35 % du montant hors taxes, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux pour l'année 2019.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

|  |                     |
|--|---------------------|
| • DETR 2019 (35 % du HT)   | 36 996,40 €         |
| • FRAT Région (30 % du HT)   | 31 711,20 €         |
| • Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 (12,20 % du HT) | 12 895,89 €         |
| • Autofinancement HT (22,80 % du HT)   | 24 100,51 €         |
| • TVA  | 21 140,80 €         |
| • <b>Coût total TTC</b>  | <b>126 844,80 €</b> |

Le conseil municipal approuve le plan de financement ainsi présenté pour un coût total des travaux d'un montant de 126 844,80 € TTC. Il sollicite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019, une subvention d'un montant de 36 996,40 €, conditionnant la réalisation des travaux.

*Votes à l'unanimité*

#### **IV-3 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire - Mise en sécurité et réfection toitures de l'église.**

À l'instar de la requête pour la DETR auprès de la Préfecture de Vaucluse, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région SUD-PACA pour obtenir une aide financière à la réalisation de ces travaux, dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire de 2019, (FRAT), à hauteur de 30 %.

Monsieur le Maire reprend le plan de financement présenté précédemment et indique qu'il conviendrait de solliciter une aide financière de 31711,20 € HT auprès de la Région.

Le conseil municipal approuve cette délibération

*Votes à l'unanimité*

#### **IV-4 : Demande d'avenant au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 - Part Patrimoine - Mise en sécurité et réfection toitures de l'église**

Dans ce même programme de travaux, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 12895,89 € hors taxe.

Le conseil municipal approuve cette délibération.

*Votes à l'unanimité*

En évoquant ces travaux, M. Daniel LABIT-BARTHALOIS souhaite que l'on enlève la sirène placée sur le clocher qui ne fonctionne plus et qui par son emplacement peut causer des infiltrations et empêcher une bonne étanchéité.

## **V/ Délibération désignant le choix des entreprises retenues pour les travaux de rénovation du local communal de La Poste**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés par la commission communale en charge de l'opération Rénovation du bâtiment communal « La Poste » dans lequel des travaux de réfection et d'aménagement doivent être faits en prévision de l'ouverture prochaine du « Relais Postal Commerçant ».

Ainsi, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour prendre en charge les postes du gros-œuvre, de l'électricité, de la plomberie et de la climatisation.

Après études des devis, Monsieur le Maire et la commission communale dédiée proposent les choix suivants :

| Postes de travaux                   | Entreprises      | Domiciliation         | Cout HT     | TVA        | Cout TTC    |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------|-------------|------------|-------------|
| Gros œuvre - Maçonnerie             | MG Construction  | Nyons-Villedieu       | 14 647,00 € | 2 929,40 € | 17 576,40 € |
| Electricité-Plomberie-Climatisation | Entreprise Lud'o | St Maurice sur Eygues | 10 167,29 € | 2 033,46 € | 12 200,75 € |
| TOTAUX                              |                  |                       | 24 814,29 € | 4 962,86 € | 29 777,15 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les propositions des entreprises « MG Construction » et « Entreprise Lud'o » pour un montant global des travaux de 24 815,29 € hors taxes, soit 29 777,15 € toutes taxes comprises.

Mme Mireille DIEU explique que l'état des lieux de l'actuel local de La Poste a eu lieu ce jour en présence de M. Daniel LABIT-BARTHALOIS et 2 responsables de La Poste et que les clés ont été récupérées. Il a été question de la façade qui a été abimée par les enseignes successives et les divers accrochages des boîtes et coffrets pour laquelle les élus ont demandé une indemnisation. Les travaux intérieurs pourraient commencer sous quinzaine.

## **VI/ Les commissions.**

- **Commission « Urbanisme » :**

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

La Cave La Vigneronne, a déposé le 22/01/2019, un permis de construire pour l'installation de cuves, pressoirs et bennes, située 165, route de Buisson, en zone Nv. Accordé le 12/03/2019.

### **DECLARATION PREALABLE**

Mme JACQUINET Marie a déposé une déclaration préalable le 07/03/2019, pour l'aménagement d'une partie de combles et la pose de deux fenêtres de toit, sur un terrain situé 141, rue des Espérants, en zone UA. Accordé le 26/03/2019.

M. HOBMAN David a déposé une déclaration préalable le 14/03/2019, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du garage, sur un terrain situé 152, rue des Espérants, en zone UA. En cours d'instruction.

Mme GIANNICO Sylvia a déposé une déclaration préalable le 18/03/2019, pour l'édification d'une clôture et la pose d'un portail, sur un terrain situé 3714, route de Mirabel, en zone A et Nh. En cours d'instruction.

## **CERTIFICAT D'URBANISME**

Maître UGHETTO SYSSAU Juliette a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information le 11/03/2019, sur un terrain situé 48, Grand'Rue, en zone UA. Délivré le 26/06/2019.

Mme MAZUR Séverine a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel le 22/01/2019, pour la création d'un logement de 125 m<sup>2</sup> par extension de deux bâtiments existants, sur un terrain situé 689 A, chemin de Saint-Laurent, en zone Nh. Refusé le 28/03/2019.

## **AUTORISATION DE TRAVAUX (ACCESSIBILITÉ ERP)**

Néant.

## **LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION**

Sur les parcelles E 10 et E 371, situées 48 Grand'Rue, appartenant à Monsieur BERIOT Alain, et vendues à Madame SAINT-JEAN Charlotte.

Sur les parcelles E 362 et E 363, situées 6 Le Fond du Sac, appartenant à Monsieur MATHIEU Roger, et vendues à Monsieur PEREZ Jorge.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il doit recevoir demain Mme MAZUR, fille de M. Max ROUX, car son dossier lui tient à cœur et qu'il peut être représenté avec des modifications.

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS souligne que M Jorge PÉREZ a pris soin de solliciter la mairie en prévision de ses travaux, ce qui est fort appréciable et que les dérangements dus aux lancements du chantier seront minimisés sur la place.

- **Commission « Aire de jeux - Espace Daladier » :**

M. Samuel CHARPENTIER explique que la première tranche des travaux s'est très bien déroulée du 25 au 29 mars derniers avec les opérations de terrassement et de fondation en vue de l'installation d'un tourniquet, d'un panier de basket et d'un module de street-work-out. La société « Game Play Enjoy » terminera l'aménagement la semaine du 08 au 12 avril prochains.

Il faut souligner que l'entreprise a vérifié gracieusement et remis en sécurité les agrès existants, a agrandi les aires de réception autour des balançoires et toboggans pour qu'elles soient aux normes. Enfin, l'entreprise va offrir à la commune un module en bois sur ressorts pour les plus petits.

Les élus saluent le professionnalisme de cette société et la remercient pour les gestes commerciaux qui vont faire plaisir aux usagers de l'air de jeux.

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS ajoute qu'il faudra certainement reprendre la pelouse autour des agrès. Par ailleurs, au vu des compétences de cette entreprise, il faudrait éventuellement demander un devis pour le revêtement du petit train dans la cour de l'école qui est très abimé.

Enfin, M. Samuel CHARPENTIER se propose pour cette dernière année de mandat de collecter toutes photos et vidéos retraçant les actions du Conseil Municipal pour en faire un montage vidéo qui sera diffusé lors des derniers vœux à la population en 2020. Ce projet est très favorablement accueilli par l'assemblée.

- **Commission des Affaires scolaires**

Mme Rosy GIRAUDEL annonce que le spectacle de danse des élèves présenté lors du festival « Les Conviviales » a été un succès. L'équipe éducative permet une ouverture à la Culture aux élèves de

l'école très appréciable. Une fois encore, Mme Rosy GIRAUDEL tient à souligner et à remercier l'investissement des instituteurs.

La commune a été retenue pour le projet « École Numérique Innovante Rurale » porté par l'Éducation Nationale et des rendez-vous seront prévus après les vacances de printemps avec les Élus, la directrice de l'école et les partenaires de l'Éducation Nationale en charge du projet.

Par ailleurs, Mme Rosy GIRAUDEL fait part à l'assemblée d'un courrier porté par l'Association des Maires Ruraux en lien avec le projet de loi « Pour une école de la Confiance ». Il est ainsi proposé aux Élus de solliciter une rencontre dans leur département avec les sénateurs, députés, syndicats des parents d'élèves et parents d'élèves pour échanger et débattre sur ce projet de loi qui aurait des impacts non négligeables sur l'aménagement du territoire scolaire, à moyen et long termes. Les élus souhaiteraient avoir plus d'éléments sur le sujet avant de se prononcer et la Secrétaire générale leur transmettra les informations nécessaires d'ici le prochain conseil municipal.

Enfin, le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Villedieu-Buisson va être intégré dans la circonscription de Carpentras à compter de septembre prochain.

- **Commission des Sources**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'en accord avec M. Jean-Laurent MACABET, il a fait appel à M. Marc ESTIVALET, ancien technicien de la SAUR et grand connaisseur de la cartographie des sources du village pour comprendre les raisons de la baisse de pression de la source Saint-Laurent.

M. Marc ESTIVALET, comme de coutume, s'est beaucoup investi ces derniers jours dans ce projet et a déjà procédé au nettoyage de grillage, crépine, etc. Il poursuit ses repérages et a déjà transmis photos, rapports et préconisations aux élus.

M. Jean-Laurent MACABET fait part à l'assemblée de leurs conclusions et il conviendrait de :

- sécuriser l'accès à la caverne de la source en remplaçant le cadenas pour éviter toute intrusion ;
- nettoyer les becs de la fontaine, car il y a des dépôts de calcaires très importants dans les canalisations ;
- faire un sondage dans le fossé derrière la salle Garcia pour détecter une éventuelle fuite ;
- faire un sondage dans le tuyau du lavoir chez Maxime ROUX ;
- nettoyer la caverne n° 3 ;

Par ailleurs, M. Marc ESTIVALET propose qu'on le contacte en cas de travaux de voirie afin qu'il puisse indiquer si le réseau des sources est concerné. Ainsi, il aurait été dangereux de déraciner le platane sur la place, car il est certain que cela aurait endommagé le réseau de la fontaine ?

- **Commission Voirie**

L'entreprise Missolin a affecté 2 équipes pour mener les chantiers de réfection de voirie du chemin des Mourdonnes, de la Franchise et du Coustias.

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS annonce que la SAUR a commencé la tournée de contrôle des Points Incendie de la commune afin que l'on puisse transmettre les données au SDIS 84.

- **Commission Affaires Générales**

- **Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)**

Monsieur le Maire annonce que la mairie va se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et a souscrit auprès du fournisseur « ARG Solutions » qui héberge déjà depuis plusieurs années, les données communales de l'État Civil, du Cimetière ainsi que toutes les pièces administratives qui sont quotidiennement scannées et sauvegardées dans leur



infrastructure.

Monsieur le Maire évoque également son souhait de disposer d'un nouveau site internet dynamique, produit également proposé par la société « ARG-Solutions ». Il conviendrait que le secrétariat puisse avoir la possibilité de la mise à jour du site en mairie en temps réel, en complément du travail effectué par M. Olivier SAC-DELHOMME, élu chargé de la communication.

Cependant, M. Olivier SAC-DELHOMME étant excusé ce soir, il faudra soumettre ce projet lors d'une prochaine réunion des commissions ou d'un prochain Conseil Municipal.

- Mise à disposition d'un agent communal

La mise à disposition de Mme Caroline DELSENNE, Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, est renouvelée auprès de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux pour l'année 2019 dans les mêmes conditions et le même temps de travail de 19 heures hebdomadaires.

- Défibrillateur

Suite à l'acquisition du défibrillateur par la commune, Monsieur le Maire et Mme Mireille DIEU ont assisté samedi dernier à une session d'information dispensée par la Communauté de Communes Vaison-Ventoux, qui avait lieu à Rasteau. Il convient dorénavant de définir l'emplacement de ce matériel portatif et le Café du Centre pourrait être l'endroit le plus approprié.

M. Samuel CHARPENTIER ajoute que des référents-citoyens pourraient aussi prendre en charge ce dispositif et qu'étant référencés auprès des services de santé, lorsqu'il y a un accident sur la commune et que l'on passe par les appels téléphoniques classiques, ils sont alors sollicités et peuvent être sur place plus rapidement que les pompiers ou le SMUR.

- Personnel communal

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que Mme Sandrine SAEZ, en gérant le dossier de retraite de Mme Gisèle MANENT, a permis à la commune de percevoir 4 700 € correspondant aux salaires. Mme Mireille DIEU salue également ce travail de fond.

## VII/ Questions diverses

## VIII/ Agenda :

- Prochain Conseil Municipal : lundi 13 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

Fait à Villedieu, le 3 avril 2019

Monsieur le Maire,

Pierre ARNAUD.